

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2024

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à 18h30 dans les locaux de l'association, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents : (10)

Pascal Chagnon, Jean-Philippe Lefèbvre, Daniel Cofflard, Nicolas Pinhas, Cyril Dautriche, Didier Bober, Régis Corbeau, Christophe Rouvière, Laure Hélaïne et Martine Gay.

Administrateurs représentés : (2)

- Véronique Dugour (ayant donné son pouvoir à Régis Corbeau)
- Gilles Van Der Goes (ayant donné son pouvoir à Nicolas Pinhas)

Administrateurs absents : (0)

Invités :

- Roland Maguer (Représentant Commission Prévention Sécurité)
- Christian Chartier (Vérificateur aux Comptes)

Avec un total de 12 votants dont 10 présents et 2 représentés (pouvoirs) sur un total de 12 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h30.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents, et excuse les absents. Il rappelle l'objectif principal de cette réunion de CA qui est de valider les résultats financiers de l'exercice 2023 et déterminer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

ORDRE DU JOUR

1. **Validation des comptes 2023 par le Vérificateur aux Comptes**
2. **Choix de la date AGO**
3. **Validation du contenu de l'enquête de satisfaction à venir**
4. **Organisation de l'activité de l'aéroclub durant les deux périodes JO et JOP**
5. **Organisation d'une JPO durant les 3 jours FFA du WE de Pentecôte**
6. **Proposition financière pour une opération *Kiwanis* « *Les Trois Forêts* »**
7. **Nouveaux tarifs des heures de vol**
8. **Suivi de l'état de la flotte avions**
9. **Evolution du Règlement Intérieur pour les sujets de vol en patrouille et d'intervention d'un FI/FE extérieur nécessitant une autorisation préalable**
10. **Sujets divers**

1. Validation des comptes 2023 par le Vérificateur aux Comptes

Le Trésorier, Daniel Cofflard, présente les résultats des comptes de l'année précédente, arrêtés au 31 décembre 2023.

Dorénavant, les comptes de l'aéroclub sont domiciliés uniquement au Crédit Agricole.

Contrairement au prévisionnel financier qui anticipait une perte de -10.000 € en 2023, l'année s'est terminée avec un résultat certes négatif, mais de seulement -2000 €, ce qui est bien meilleur que prévu.

Cependant, la nécessité de remplacer le moteur du LC dans un peu moins de 400 HDV, soit dans un peu plus d'un an (fin 2025) si son activité se maintient à son niveau actuel est à prendre en compte. Le coût de cette intervention est estimé entre 40.000 et 45.000 €. Nos tarifs des heures de vol étant quasiment sans marge, cette dépense n'a pas été provisionnée et il faudra puiser dans la trésorerie du club.

Afin de participer en partie à la prise en charge de cette intervention, il est proposé de relever de quelques euros nos tarifs des HDV, qui n'ont d'ailleurs pas évolué depuis deux ans ; d'autant que les coûts fixes de maintenance ne cessent de grimper avec l'inflation générale. Ce point sera développé par la suite durant la présente réunion de CA.

D'autres points financiers ont été abordés concernant l'activité 2023, notamment :

- l'augmentation de +20% du nombre d'heures de vol en 2023 par rapport à l'année précédente, avec un total de 895 heures (405 en VB, 265 en LC et 224 en ZZ) ;
- l'augmentation du nombre de vols en double commandes, en grande partie grâce à un volume de 29 élèves ;
- l'objectif des 100 adhérents a pratiquement été atteint avec 97 à la fin décembre ;
- les recettes liées aux vols de découverte (VD) qui ont bien augmenté (incluant des vols BIA et EAJ), mais les vols d'initiation et les stages d'initiation ont un peu de mal à décoller ;
- l'activité du CSA Vol Moteur a augmenté de +45% (total de 24.940 € en HDV pour 14 membres), et le CSE qui a débuté en 2023 a atteint un total de 7 membres ;
- Le total des charges est de 178.000 € pour un total de 176.000 € de recettes (d'où les -2000 € au bilan final pour l'année 2023) ;
- Nous recevons très peu d'aides extérieures : uniquement une subvention de 454 € de la part du CRA Haut de France (prime accordée pour chaque première inscription d'une femme pilote) ;
- Les travaux sur nos avions ont diminué en 2023, avec un total de 45.000 €, dont pour les grosses dépenses le remplacement d'une partie du pot d'échappement *Scaïtec* et l'installation d'un boîtier d'avionique *Garmin G5* sur le ZZ ;
- Le loyer des locaux est de 6300 € plus les charges ; à prévoir des menus travaux de finitions dans la salle d'instruction et de plomberie avec une fuite du WC qui coule régulièrement ;
- La box Wifi Orange avec son abonnement associatif pro nous coûte 755 € /an, ce qui est considéré trop cher. Nous allons étudier la migration vers un autre fournisseur ;
- Le total de nos actifs s'élève à 365 000 € (dont 140 560 € en banque, et une valeur de la flotte des 3 avions estimée à 226 000 €, ainsi que divers fournitures et consommables) ;
- Ne nous reste qu'un seul emprunt d'un montant total restant dû de 106.400 € (emprunt de 115.000 € pour le ZZ débuté en 2022).

Les comptes ont été contrôlés par Christian Chartier, désigné « Vérificateur aux Comptes » par l'AGO, en vérifiant qu'il y a bien une facture réelle permettant de justifier chaque dépense. Il conclue que les comptes sont justes et sincères.

Pour 2024, il propose d'inclure le trésorier adjoint dans toutes les commissions.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

2. Choix de la date AGO

Après avoir consulté les agendas des administrateurs présents, Pascal propose la date du 15 juin pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 (exercice 2023).

- L'ensemble des administrateurs des présents et représentés approuvent à l'unanimité la date du **15 juin 2024 à partir de 15h** pour l'AGO 2024 dans les locaux de l'association au Plessis-Belleville.

Dès le matin du même jour pourrait avoir lieu une activité de travaux de finitions de la salle d'instruction (plinthes), ainsi qu'un nettoyage général des locaux et des avions, avec un BBQ organisé le midi pour les membres présents.

Martine Gay et Didier Halter pourront réaliser à l'issue de l'AGO la présentation de leur participation au rallye aéronautique Toulouse – St Louis sur le ZZ en septembre 2023, avec pour membre d'équipage Jack Krine.

3. Validation du contenu de l'enquête de satisfaction à venir

Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer durant plusieurs semaines un questionnaire de satisfaction destiné aux membres de l'aéroclub. Daniel présente son contenu, pour lequel un premier test de cohérence a été réalisé avec les membres du CA.

Pour que les résultats soient probants, il faudrait qu'au moins 80% des membres de l'aéroclub y répondent.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent à l'unanimité le contenu de l'enquête de satisfaction concernant l'aéroclub par ses membres. L'enquête sera envoyée un mois avant l'AGO (vers le 15 mai 2024), avec une clôture quelques jours avant l'AGO afin de laisser le temps du dépouillement et de la synthèse.

4. Organisation de l'activité de l'aéroclub durant les deux périodes JO et JOP

Un *Sup AIP* devrait paraître début mai 2024 concernant les restrictions sécuritaires qui seront instaurées durant les périodes des Jeux Olympiques (JO) et Jeux Paralympiques (JOP). Les dates concernées seront du 22 juillet au 11 août (JO) et du 26 août au 08 septembre 2024 (JOP).

Notre aéroclub est concerné car il fait partie des limites de la région parisienne où les mesures de sécurité seront appliquées.

Deux mois avant le 22 juillet, l'aéroclub devra transmettre aux autorités la liste et les coordonnées des pilotes ayant l'intention de voler ne serait-ce qu'une seule fois durant ces périodes. Les pilotes concernés devront s'être manifestés en donnant leur accord par écrit pour la transmission de leurs informations personnelles (cf. RGPD).

Une enquête de sécurité sera alors réalisée par les gendarmes pour chaque pilote concerné, dont le résultat sera l'attribution d'un critère de risque à l'aide d'un code couleur (du vert à l'écarlate), pouvant déboucher sur une éventuelle interdiction de vol temporaire.

Une fois cette première étape d'enquête satisfaite, les pilotes devront respecter une procédure très rigoureuse, avec un dépôt de plan de vol 7 jours avant tout vol, même pour de simples tours de piste. Les entrées et sorties du terrain devront se faire uniquement via un itinéraire spécifique et une phraséologie adaptée.

Même pour les passagers des vols, il y aura une contrainte : en cas de changement de passagers à bord entre le départ et le retour sur le terrain, une dernière escale avant le retour devra avoir lieu sur certains terrains dont Pontoise ou Melun, pour un contrôle d'identité par la Gendarmerie (avec le paiement de la taxe d'atterrissage associée).

Enfin, un « réseau de confiance » devra être mis en place, constitué de personnes habilités à confirmer le jour J aux autorités militaires l'identité du pilote et de ses passagers pour tout vol. N'ayant pas de membre du club permanent sur l'aérodrome pour assurer cette présence sur place au Plessis-Belleville pour tout vol déclaré à l'avance, nous devront faire appel à des volontaires, voire en imposer la prise de permanence par le pool de pilotes qui auront manifesté leur souhait de voler avant le 22 mai.

Passé la date du 22 mai qui est la date butée de transmission de la liste aux autorités, aucun pilote de l'aéroclub ne pourra plus s'y rajouter, et ne pourra donc voler durant les deux périodes indiquées.

Un mail d'information sera prochainement transmis aux membres de l'aéroclub pour leur expliquer ces différents points, et connaître les pilotes souhaitant voler durant les périodes JO et JOP, en se portant automatiquement volontaires pour assurer les tours de permanences qui seront nécessaires pour ce « réseau de confiance » à mettre en place. Les membres auront à répondre à cette sollicitation pour le 20 mai au plus tard.

5. Organisation d'une JPO durant les 3 jours FFA du WE de Pentecôte

Régis et Véronique ont proposé la réalisation d'une journée Portes Ouvertes de l'aéroclub à l'occasion du weekend de la Pentecôte. Cela correspond à la période proposée par la FFA dans sa campagne annuelle et nationale de publicité aya t débuté depuis quelques semaines.

La date proposée est le dimanche 19 mai 2024, de 11h à 18h.

Ce sera notre première JPO depuis l'arrivée de notre aéroclub sur le terrain du Plessis (fin 2016), en dehors de notre précédente opération d'anniversaire des 75 ans.

Parmi les activités qui seront proposées au public, il y aura des vols découverte, une présentation d'avion au sol et d'amphis cabines, la vente de goodies (ceux restants de l'anniversaire des 75 ans), un BBQ et une buvette, etc...

Pour faciliter les paiements, Régis propose à Daniel d'utiliser une application bancaire dédiée permettant à un smartphone Android disposant d'une antenne NFC de devenir un terminal de paiement de CB sans contact (moyennant simplement 1,5% de frais bancaires). Daniel contactera le Crédit Agricole qui propose depuis peu cette fonctionnalité.

Pascal contactera son homologue président de l'ACRM pour lui demander l'emprunt de leur BBQ.

Régis verra pour que notre JPO soit mentionnée sur le site dédié à cette opération nationale de la FFA.

Des affiches seront conçues et distribuées pour être apposées chez les commerçants de la région, et un appel à volontaires seront effectuées.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité l'organisation d'une JPO le dimanche 19 mai de 11h à 18h.

6. Proposition financière pour une opération Kiwanis « Les Trois Forêts »

Daniel et Cyril informent le CA de la très bonne reprise de contact opérée avec les représentants du club service du *KIWANIS « Les Trois Forêts »* (Creil-Senlis-Chantilly).

Chaque année avaient lieu à Creil à leur profit une opération de baptêmes de l'air pour des enfants cabossés par la vie ou la maladie, jusqu'à notre départ de la base aérienne.

Ils nous ont demandé un devis pour la réalisation d'une nouvelle opération de ce type sur l'aérodrome du Plessis. Leur a été proposé un devis avec des vols découverte et des activités au sol pour les enfants dont des jeux et un goûter.

Nous attendons actuellement leur réponse.

7. Nouveaux tarifs des heures de vol

Comme évoqué lors du premier point de la réunion, est proposée une augmentation contenue de nos tarifs des heures de vol pour chacun de nos avions, n'ayant pas évolué depuis avril 2022.

Cette augmentation est justifiée par plusieurs facteurs, notamment l'inflation et l'augmentation des coûts des assurances.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- 130 euros/h pour le DR400-120 VB (à la place de 127 actuellement) ;
- 145 euros/h pour le DR400-140B LC (à la place de 140 actuellement) ;
- 165 euros/h pour le DR400-180 ZZ (à la place de 160 actuellement) ;
- La double commande restera à 20 euros/h pour ne pas pénaliser les élèves.
- Les tarifs de vols découverte, vols d'initiation et stage d'initiation resteront les mêmes qu'actuellement.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité l'approbation des nouveaux tarifs indiqués ci-dessus et dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} mai 2024.

8. Suivi de l'état de la flotte avions

La fourniture d'informations sur l'état technique de nos avions demeure actuellement perfectible. Les moyens de communication de ces informations doivent évoluer de telle manière que tout pilote puisse disposer de l'ensemble des informations sans avoir à rechercher dans ses mails ou sur le groupe WhatsApp du club.

Cyril propose qu'elles soient centralisées et affichées dans le champ disponible pour l'aéroclub au dessus de l'agenda sur *Openflyer*. Pour ce faire, des droits spécifiques en écriture seront attribués à Guillaume Doriot qui est le référent avions du club.

Ce dernier pourra mettre à jour les informations dès la moindre remontée d'un quelconque souci, et pourra le lever dès que VF Aéro lui annoncera l'avoir corrigé.

Cette approche permettra non seulement d'améliorer la communication et la coordination au sein de l'aéroclub, mais aussi de faciliter le suivi des questions de maintenance et des informations relatives aux avions, contribuant ainsi à une gestion plus efficace de la flotte.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité la mise en place de l'information sur l'état technique de notre flotte via le champ d'informations existant sur *OpenFlyer*.

En complément, une communication sera faite auprès des membres de l'aéroclub pour leur présenter l'équipe des mécaniciens de *VF Aéro*, qui est l'atelier de maintenance aéronautique agréé dont seuls les personnels sont habilités à réaliser une quelconque intervention technique sur nos avions.

9. Evolution du Règlement Intérieur pour les sujets de vol en patrouille et d'intervention d'un FI/FE extérieur nécessitant une autorisation préalable

Des événements récents pouvant concerner la sécurité des vols et le non respect de l'impossibilité pour un pilote extérieur au club d'exercer une fonction à bord ont amené le Conseil d'Administration à examiner deux propositions de rajouts dans le Règlement Intérieur de l'aéroclub :

- **Interdiction du vol en patrouille pour des raisons de sécurité aérienne** : Il a été proposé d'ajouter une clause stipulant que le vol en patrouille ne serait autorisé qu'après avoir suivi une formation spécifique. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des vols en limitant cette pratique aux pilotes ayant reçu une formation adéquate. Une telle formation a existé au sein de notre aéroclub, à l'époque où certains de nos instructeurs étaient d'anciens pilotes militaires et ayant notamment fait partie de la *Patrouille de France* ; mais ce n'est plus le cas actuellement.

Dans le cas où un pilote du club aurait bénéficié d'une telle formation dans un autre aéroclub ayant déposé un programme officiel de formation dans son Manex de DTO ou d'ATO, il devra pouvoir en présenter l'attestation apposée par l'instructeur sur son carnet de vol.

Enfin, il a été suggéré de retirer la mention du vol en patrouille du manuel d'exploitation DTO (MANEX) afin de clarifier cette restriction. En outre, il a été unanimement décidé de s'opposer à la publication de ces vols sur les réseaux sociaux, afin de préserver la confidentialité des opérations aériennes de l'aéroclub.

- **Conditions de l'intervention d'un Formateur-Examineur (FE) extérieur au club (non membre de l'association)** : la proposition consiste à exiger que toute intervention d'un pilote Examineur (FE) extérieur au club soit formulée et adressée par écrit au club au préalable, afin qu'une autorisation formelle soit délivrée. Cette mesure vise au respect que tout pilote ayant une fonction à bord soit normalement membre de l'association ; ce qui doit être le cas notamment pour tout vol en double commandes, qu'il soit réalisé par un FI ou un FE. Elle vise également à favoriser l'équipe pédagogique en place, en limitant les interventions extérieures à des cas spécifiques nécessitant des compétences particulières. Cette démarche contribuera à maintenir la qualité de l'enseignement dispensé au sein de l'aéroclub.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité le rajout dans les chapitres 2.5 et 4.5 du Règlement Intérieur de l'aéroclub des sujets suivants :

4.5. VOL EN PATROUILLE : Le vol en patrouille, dénommé également « vol en formation », n'est autorisé par l'aéroclub que si le pilote de chaque avion est breveté et a suivi une formation spécifique à l'issue de laquelle l'instructeur a indiqué sur le carnet de vol de l'intéressé la mention « apte au vol en patrouille ». Tout pilote militaire ou ancien pilote militaire de l'Armée de l'Air et de l'Espace, ou de la Marine Nationale, détenteur du brevet de pilote militaire d'avion du 2^{ème} degré répond à cette exigence. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des vols en limitant cette pratique aux pilotes ayant reçu une formation adéquate. En outre, il est interdit de publier sur les réseaux sociaux ou autres médias hébergeurs (YouTube...) toute vidéo de vols en patrouille réalisés à bord d'un avion de l'aéroclub sans avoir reçu au préalable l'autorisation formelle et écrite du président de l'aéroclub du Valois.

2.5. **LES INSTRUCTEURS** : En cas de besoin de l'intervention d'un pilote instructeur FI(A) ou d'un examinateur FE(A) extérieur qui ne ferait pas partie de l'équipe pédagogique de l'aéroclub, une demande préalable par écrit devra être formulée au président de l'aéroclub et au Responsable Pédagogique (RP), qui seront les seuls à pouvoir autoriser le vol à bord de l'un des avions du club.

10. Sujets divers

- **Utilité de la planche des vols** : Un rappel est fait sur la nécessité d'avoir pré-renseigné la planche papier des vols avant tout départ en vol. Cela ne doit pas être fait uniquement au retour du vol, et constituer alors un simple doublon par rapport à *OpenFlyer*. Le besoin concerne la nécessité de savoir qui est parti avec l'un de nos avions, alors qu'il n'a pas forcément fait une réservation au préalable sur *OpenFlyer*, ou que la réservation n'a pas été faite au nom du pilote commandant de bord.

- **REX FFA** : suite à la suggestion de Pascal, il est convenu de relancer la demande d'adhésion au *club Rex FFA* auprès de la FFA. Cette démarche permettra à l'aéroclub de bénéficier des avantages et des services offerts par la Fédération Française Aéronautique en la matière.

Prochaine réunion du CA :

La date de la prochaine réunion de CA sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 21h40.

Nicolas PINHAS
Secrétaire Général



Pascal CHAGNON
Président

